

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
École de l'Odyssee

Mardi 2 avril 2024 à 18 h 30
Salon du personnel

Propositions / informations / commentaires		Résolutions
1. Constat du quorum et ouverture de l'assemblée à 18h32 par Christian Descôteaux, directeur		
Étaient présent(e)s		
École Agathe Brunet-Ducharme, enseignante Sylvie Masi, SDG Christian Descôteaux, directeur Absente Francine Favreau	Parents Sandra Laliberté Yvan Pitre Johanie Garon Alexandra Piché-Bélisle Céline Janot Ouletchamelawaigne Kagbara	
2. Nomination d'un secrétaire		
Sandra Laliberté prendra des notes.		
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour		
Proposé par Céline Janot et adopté à l'unanimité		193-CÉ-23/24-28
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 5 février 2024 et suivis		
Proposé par Yvan Pitre et adopté à l'unanimité		193-CÉ-23/24-29
5. Parole au public		
6. Points de décision et d'adoption		

<p>6.1. Critères sélection de la direction.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères de sélection ont été établis et le courriel sera envoyé. <p>Proposé par Agathe Ducharme-Brunet et adopté à l'unanimité.</p>	193-CÉ-23/24-30
<p>6.2. Plan de lutte pour contrer l'intimidation, la violence et les AVCS.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Descôteaux présente en détail les grandes lignes du Plan et répond aux questions. Le plan n'est pas terminé et sera complété par le comité sous peu. Le CÉ est satisfait du Plan présenté. 	
<p>6.3. Encadrements SDG 24-25</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Descôteaux présente les deux éléments modifiés comparativement à celui de 2022-2023. L'offre pour les rentrées progressives a été standardisée. Il y aura du service de garde offert pour les deux dernières journées après la période de classe. - En cas de pénurie de personnel, le service de garde pourrait retirer des élèves selon des critères qui seront définis. L'ordre décidé par le CÉ est celui-ci : <ul style="list-style-type: none"> - Volontariat, - Prioriser les élèves inscrits à temps plein au service de garde, - Prioriser les plus jeunes. <p>Proposé par Alexandra Piché-Bélisle et adopté à l'unanimité.</p>	193-CÉ-23/24-31
<p>7. Points d'échange et d'information</p>	
<p>7.1. Organisation scolaire 24-25</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y aura 4 classes de préscolaires 5 ans et 1 ou 2 classes de maternelle 4 ans, à déterminer. Les autres niveaux auront tous 3 classes. 	
<p>7.2. Retour grille-matières 24-25</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y aura pas de classe SportOdysée pour le 5^e et 6^e année en 2024-2025, puisqu'il manque de temps afin d'évaluer l'incidence sur les modifications à la grille-matière, le côté financier ainsi que sur les élèves. Le projet n'est pas pour autant mis de côté, puisqu'ils réévalueront la possibilité de le mettre en place pour l'année scolaire 2025-2026. 	
<p>7.3. Éclipse solaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 8 avril aura lieu l'éclipse. Un sondage a été envoyé aux parents afin de connaître leurs intentions quant à la fréquentation de leur enfant pour cette journée exceptionnelle. Un horaire de la journée a été établi par l'équipe école. 	

<p>7.4. Directives encadrant les frais chargés aux parents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CÉ approuve pour le préscolaire, un montant de 40\$, pour les 1^{re} année à la 4^e année, un montant de 70\$ et pour les niveaux de 3^e cycle, 5^e et 6^e année, un montant de 80\$. Pour les classes ACCÈS, il est autorisé un montant de 65\$ pour les 1^{re} et 2^e année et un montant de 80\$ pour les 3^e à la 6^e année. 	
<p>8. Parole aux divers représentants</p>	
<p>8.1. Comité de parents</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Il y a eu deux rencontres depuis le dernier CÉ. Les points saillants sont présentés. Le prochain est jeudi 4 avril 2024. 	
<p>8.2. Service de garde</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Une campagne « coup de chapeau » a été lancée et un coup de chapeau a été donné à Sophie qui offre un soutien indéniable et nécessaire aux éducatrices ainsi qu'à la technicienne. - Il y a eu deux journées pédagogiques en février, dont une en sortie au Ninja Factory qui a été très appréciée. Il y aura une journée « technique scout » le 26 avril. - Il y a beaucoup de nouveautés au service de garde. Les locaux, du nouveau matériel thématique (bacs sous divers thèmes, construction, broderie, etc) qui rend les activités plus agréables. - La ville a attribué un prix au service de garde pour leur fort de neige et les élèves ont reçu des petits cadeaux. Les éducatrices ont aussi pu mettre à jour leur connaissance avec des formations (secourisme). 	
<p>8.3. Enseignants</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Présco : Sortie au théâtre, très appréciée et ils ont fait des activités en lien avec le thème de l'alimentation. - 1^{re} année : Réseau littéraire sur l'amitié. Réflexion sur ce qui est un bon ami. En art plastique ils ont fait une fresque collective sur les sports d'hiver et un projet sur le temps des sucres. - 2^e année : Texte informatif, publication pour présenter les livres aux parents en classe. Ils ont fait des œuvres sur les fruits et légumes dans le cadre du mois de la nutrition. - 3^e année : Projet en écriture, le texte informatif. Les élèves ont composé un texte sur un sujet sur lequel ils sont experts. Une présentation des livres sera faite le 11 avril pour les parents. Début du projet à chacun son genre en lecture. En science, ils vont parler des constellations et faire pousser des fleurs comestibles. - 4^e année : Il y a la visite de la dame qui est venue parler de la Nouvelle France. Ils ont des incubateurs avec des œufs et auront des poussins sous peu. 	

<ul style="list-style-type: none"> - 5^e année : La sortie à l'orchestre a été un succès et ils ont fait une présentation en univers social et une présentation orale qui a eu lieu en collaboration avec l'enseignant de musique et le titulaire. - 6^e : année : Ils ont parlé de l'alimentation, de l'éclipse, des droits des enfants ainsi que de l'impact sur la publicité dans leur vie. 	
<p>8.4. Personnel de soutien Une TES a été engagée afin de terminer l'année pour combler les deux congés qu'il y avait. Même si les TES absentes reviennent, nous garderons la personne engagée.</p>	
<p>9. Questions diverses</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Les parents-bénévoles ont reçu une invitation pour souligner leurs implications, qui se tiendra 15 avril entre 16h et 17h. 	
<p>Mot de la fin et levée de l'assemblée : 21h12.</p>	

Christian Descôteaux, directeur

Johanie Garon , présidente

6.3 PROJET DE RÉSOLUTION

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2023-2024 | Adoption

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

Le directeur de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Alexandra Piché-Bélisle il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.